



LES ATTAQUES

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 04 juin 2019

Présents : M. COTREZ François, M. DEMARET Guy, Mme DENIELE Nadine, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme FONTCASAS Lucienne, Mme KRASINSKI Eliane, Mme LE MIGNON Virginie, M. LEFEBVRE Pierre Louis, Mme MERCIER Martine, M. NOREL Paul-Marie, M. PEENAERT Antoine, Mme ROBERVAL Laetitia, Mme SEYS Véronique, Mme VANDAMME Marie-Josèphe

Excusés : M. BOUCLET Jean, Mme DEWEZ Valérie, M. MOSSION Geoffroy, M. RIVENET Jacques, M. VASSEUR Jean-Paul

Procurations : M. RIVENET Jacques donne pouvoir à M. LEFEBVRE Pierre Louis, Mme DEWEZ Valérie donne pouvoir à Mme DENIELE Nadine, M. MOSSION Geoffroy donne pouvoir à Mme KRASINSKI Eliane

Secrétaire de séance : Mme ROBERVAL Laetitia

Président de séance : Mme DENIELE Nadine

Date de convocation du conseil municipal : le 29 mai 2019.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 06 juin 2019.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Laetitia ROBERVAL est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2019

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Affaires scolaires

- Modification des modalités d'inscription aux services périscolaires - Ouverture d'un service d'inscription en ligne pour la cantine et la garderie

Rapporteur : Virginie LE MIGNON

Actuellement, les inscriptions aux services périscolaires sont effectuées par les parents sur un formulaire papier, à remplir à chaque période scolaire.

Le service administratif de la mairie a changé de logiciel de gestion, ce qui va permettre aux parents de pouvoir inscrire leurs enfants sur un site en ligne.

Cette solution permettra de faciliter les modalités d'inscription pour les parents, de limiter la quantité de dossiers papiers qui étaient distribués à chaque période, et de faire gagner du temps de gestion des inscriptions par le personnel (les inscriptions devaient être ressaisies plusieurs fois).

Il est donc proposé de modifier les articles correspondants aux modalités d'inscription dans le règlement de la cantine et de la garderie.

Il est proposé de modifier ainsi l'article 3 du règlement de la cantine :

"L'enfant pourra être inscrit en ligne sur le site Portail City de la commune, ou sur une fiche d'inscription papier.

L'inscription en ligne sera possible jusqu'à J-2 (au tarif préférentiel). Elle sera automatiquement acceptée jusqu'à J-7, et soumise à validation de la mairie jusqu'à J-2 sous réserve des places disponibles.

La veille, une inscription exceptionnelle sera éventuellement possible, sous réserve des places disponibles et uniquement par téléphone auprès de l'accueil de la mairie (au tarif majoré).

Un enfant non inscrit ne pourra être accepté à la restauration scolaire. Si un enseignant amène un enfant non inscrit que les parents ne sont pas venus chercher, il sera pris en charge par le service de cantine mais le repas sera facturé avec une pénalité de 10 euros."

Il est proposé de modifier ainsi l'article 5 du règlement de la garderie :

Les inscriptions seront faites jusqu'à J-7, en ligne sur le site Portail City de la commune, ou sur une fiche d'inscription papier. Les inscriptions pourront éventuellement être acceptées jusqu'à la veille, auprès de la mairie ou du service de garderie, et uniquement sous réserve des places disponibles.

VOTE : Adopté à l'unanimité

- Païement en ligne pour les usagers

Rapporteur : Virginie LE MIGNON

Afin de poursuivre la modernisation des modalités d'inscriptions aux services périscolaires, il est proposé au Conseil de valider le principe du paiement en ligne, ce qui permettra aux usagers de payer leur facture par carte bancaire ou par prélèvement, par Internet via PayFIP, l'outil de paiement en ligne développé par la Direction des Finances Publiques.

La mise en place de PAYFIP peut intervenir selon deux modalités : intégrer PAYFIP dans le site Internet de la collectivité, ou utiliser le site sécurisé de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr). La mise en place technique sera effectuée d'ici janvier 2020.

Pourront être réglés ainsi à la commune : les factures de cantine, et tous les titres de recettes émis par la commune.

Il est proposé au Conseil :

- **D'approuver l'adhésion de la commune au service PayFIP, développé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif PAYFIP.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

- Subvention au RASED

Rapporteur : Virginie LE MIGNON

Les établissements scolaires de Les Attaques, Coulogne et Marck bénéficient du Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté. Ce réseau rassemble des enseignants et des psychologues, qui apportent leur aide à des élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail est complémentaire de celui des enseignants en classe.

Le RASED nous a sollicités pour leur accorder une subvention de fonctionnement de 75€.

Il est donc proposer au Conseil :

- **D'accorder une subvention de 75 € au RASED.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

- Information sur le cadeau offert aux élèves de CM2 à la kermesse

La municipalité offrira cette année des tablettes tactiles aux élèves de CM2 (à la place du dictionnaire offert les années précédentes)

4. Personnel

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2e classe

Rapporteur : Madame le Maire

Un agent compte actuellement plus de 10 ans de service effectif dans son grade d'adjoint d'animation territorial. Il est proposé au conseil de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2e classe afin que cet agent puisse bénéficier d'un avancement de grade.

Il s'agit ainsi de créer ce poste à 30 heures hebdomadaire au tableau des effectifs.

VOTE : Adopté à l'unanimité

5. Voirie

- Convention avec la SANEF pour la gestion de la voirie sous le pont de l'autoroute Rue Brunet

Rapporteur : François COTREZ

Depuis la loi du 7 juillet 2014, le groupe SANEF doit établir des conventions pour l'ensemble des ouvrages d'art présents sur son réseau, afin de répartir les responsabilités et les charges financières. La SANEF nous a ainsi proposé une convention pour le pont de l'autoroute A26 situé rue Brunet.

La convention précise que le pont est propriété de la SANEF, qui doit l'entretenir. En revanche, la voirie sous le pont, et ses accotements sont du domaine public de la commune, qui doit en assurer la gestion et l'entretien.

La convention précise également que la SANEF sera responsable en cas de dommage sur la voirie communale lors de travaux sur le pont. A l'inverse, la commune sera responsable si le pont est endommagé suite à une intervention sur la chaussée communale. Les 2 parties s'engagent à se tenir mutuellement informées en cas d'intervention.

La SANEF s'engage par ailleurs à réaliser des visites d'inspection. La commune doit également informer la SANEF au plus vite en cas d'accident aux abords du pont.

Il est proposé au Conseil :

- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la SANEF dans les conditions précisées ci-dessus.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

6. Finances

- Budget principal - Décision modificative n°1

Rapporteur : Madame le Maire

Nous avons eu confirmation de l'Etat de l'obtention d'une subvention DETR pour la réfection de la rue du Vinfil, à hauteur de 19 623,10 €. Il est donc proposé d'ajouter ce montant en recettes d'investissement au chapitre 13 "Subventions d'investissement reçues".

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter les crédits du même montant au chapitre 20 "Immobilisations incorporelles" en dépenses d'investissement. Cela permettra de financer des frais d'étude, notamment pour l'actualisation du Schéma de Défense Incendie de la commune et pour la mise en œuvre de des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

VOTE : Adopté à l'unanimité

7. Questions diverses

- Informations sur l'aide de la communauté d'agglomération à l'installation de médecin généraliste.
- Informations sur le programme de la fête communale des 6 et 7 juillet : jeux gonflables, friterie, spectacles de la Compagnie l'Orange bleue et du Club Détente, feu d'artifice, et animations des associations locales (association des parents d'élèves, LABC, USA, les Archers, Pétanque).
- Rappel de la fête médiévale les 8, 9 et 10 juin, du repas des aînés le 5 juin, et de la kermesse de l'école le 15 juin.
- Question sur l'implantation des colonnes d'apport volontaire de verre.